

Part des actifs travaillant dans les grandes agglomérations de l'Allier en 2020

Par « grandes agglomérations », il faut entendre les communes des unités urbaines (au sens de l'INSEE) de Montluçon, Moulins et Vichy, soit 24 communes de l'Allier.

Sur l'ensemble de l'Allier, la part des actifs de plus de 15 ans qui travaillent dans une grande agglomération du département est de 59,54 % de la population active.

On constate que plus une commune est proche d'un cœur d'agglomération, plus la part des actifs travaillant sur ce pôle est forte.

Cependant, la moitié des communes du département présentent une part des actifs travaillant dans une grande agglomération inférieure à 28 %.

Définition de l'INSEE :

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Ces seuils (200 mètres pour la continuité du bâti et 2 000 habitants pour la population des zones bâties) résultent de recommandations adoptées au niveau international. En France, le calcul de l'espace entre deux constructions est réalisé par l'analyse des bases de données sur le bâti de l'Institut Géographique National (IGN).

L'actuel zonage des unités urbaines daté de 2020 est établi en référence à la population connue au recensement de 2017 et sur la géographie administrative du territoire au 1^{er} janvier 2020.



**PRÉFÈTE
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Atlas départemental
de l'Allier**

Part des actifs travaillant dans les grandes agglomérations de l'Allier en 2020

